

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

CANTON
ST POL SUR TERNOISE

SEANCE ORDINAIRE :

09 JUILLET 2019

OBJET :

EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
COMMUNE DE LISBOURG

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 09 juillet à 19 heures 30
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERMANT Arthur, Maire,
En suite de convocation en date du 02 juillet 2019
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Messieurs Arthur HERMANT, Daniel GALLET, Sébastien PETAIN, Laurent WIERRE, Patrick HERMANT, Gérard ROSE et Mesdames Annie BILLION, Isabelle RICART.

Absents excusés : Monsieur Franck GUYOT, Madame Anne-Michèle BRUNET

Madame Annie BILLION est élue secrétaire.

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'Assemblée l'ouverture d'une enquête publique à la demande de la Société SEPE FONTAINE LE SEC dont le siège social se situe à l'Espace Européen de l'Entreprise, 1 rue de Berne, 67300 SCHILTIGHEIM en vue d'exploiter un parc éolien sur la Commune de Lisbourg.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le territoire de la Commune d'Eps est touché par le périmètre du rayon d'affichage concernant ce projet par conséquent le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation.

Au vu des éléments donnés, Mr le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré :

- rappelle à Mr le Maire qu'il est contre l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune d'EPS,
- informe Mr le Maire que la Commune d'EPS n'est pas concernée par ce projet,

décide avec 7 Votes Pour, 0 Contre, 1 abstention de ne pas émettre d'objection à la réalisation du projet d'exploiter un parc éolien sur la Commune de Lisbourg.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Arthur HERMANT

